

LÉGISLATURE 2026 – 2031

PROCES-VERBAL no 02

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 9 septembre 2026 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Viviane Huber

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 36 de la séance du 24 juin 2026
3. Adoption du procès-verbal N° 1 de la séance d'installation du 3 juin 2026
4. Communications du bureau du Conseil communal
5. Assermentation des nouveaux membres du Conseil communal
6. Élections - Nominations
7. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 8.1. Postulat de Mme Gabrielle Heller (LV) et consorts – Trop chaud
 - 8.2. *Dépôt du titre d'un postulat par Mme R. B. Schwab*
9. Préavis
 - 9.1. Préavis municipal N° 14/2026 – Arrêté d'imposition pour les années 2027 et 2028
 - 9.2. Préavis municipal N° 15/2026 – Demande de crédit de Fr. 370'000.- pour le renouvellement partiel de la chaussée, la création d'un trottoir traversant, la mise en place de divers aménagements de modération du trafic et le remplacement de l'éclairage public et du réseau de défense incendie à l'av. Edouard-Müller
10. Rapports
 - 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2026 – Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve
 - 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2026 – Projet de création d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac, tronçon ouest entre les Bains de la Becque et le chemin dit du Portail-Blanc (DP 1045) – Adoption des plans et levée des oppositions, selon la procédure dictée par la Loi sur les routes
11. Communications municipales
 - 11.1. Communication municipale N° 11/2026 – Plage de la Maladaire - Projet « Lac'cessible » de la Jeune chambre internationale (JCI) de la Riviera
 - 11.2. Communication municipale N° 12/2026 – Nouvelle composition du Conseil communal
 - 11.3. Communication municipale N° 13/2026 – Réponses à diverses questions posées lors de la séance du 24 juin 2026
 - 11.4. Communication municipale N° 14/2026 – Préavis N° 4/2024 – Demande d'un crédit de Fr. 215'000.- pour le réaménagement du boulevard d'Ancangier – Décompte final

- 11.5. Communication municipale N° 15/2026 – Préavis N° 20/2025 – Demande d'un crédit de Fr. 62'000.- pour la réalisation d'une microforêt au cimetière de Vassin – Décompte final
- 11.6. Communication municipale N° 16/2026 – Préavis N° 13/2021 – Extension de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau collège Courbet – Décompte final
- 11.7. Communication municipale N° 17/2026 – Préavis N° 11/2019 – Construction du nouveau collège Courbet - Décompte final
- 11.8. Communication municipale N° 18/2026 – Droit de préemption – Acquisition de la parcelle N° 38 et de l'immeuble sis av. Edouard Müller 21
- 11.9 *Communication municipale N° 19/2026 – État de Vaud – Mauvaise application du bouclier fiscal*
- 11.10 *Communication municipale N° 20/2026 – Centre de Vassin : un nouveau partenariat avec la Fondation Polyval*
- 12. Questions, propositions individuelles et divers

(En italique, les amendements adoptés à l'ordre du jour, ndlr)

Appel

73 personnes présentes sur 85 personnes élues.

Excusé(e)s : Anthony Abbott – Anne-Marie Arnaud – Alexandra Banholzer – Jean-Claude Charmey – Florian Di Sabato – Philippe Eugster – François Grognez – Vitalis Hirschmann – Alice Membrez – Luciana Ravenel – Michael Rohrer – Natacha Savicev

Mme la Présidente ouvre la 2^e séance de la législature 2026-2031. Elle salue l'ensemble des personnes présentes et souhaite la bienvenue à la presse, au public, ainsi qu'aux agents de proximité. Le Conseil a été régulièrement convoqué et l'ordre du jour a été transmis à M. le Préfet.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 8.2 Dépôt du titre d'un postulat par Mme R. B. Schwab
- 11.9 Communication municipale N° 19/2026 – État de Vaud – Mauvaise application du bouclier fiscal
- 11.10 Communication municipale N° 20/2026 – Centre de Vassin : un nouveau partenariat avec la Fondation Polyval

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité, tel qu'amendé.

2. Adoption du procès-verbal N° 36 de la séance du 24 juin 2026

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 36 de la séance du 24 juin 2026 est adopté à une très large majorité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

3. Adoption du procès-verbal N° 1 de la séance d'installation du 3 juin 2026

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 1 de la séance d'installation du 3 juin 2026 est adopté à la majorité (trois abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

4. Communications du bureau du Conseil communal

- Mme la Présidente ouvre la séance en partageant une phrase d'Eleanor Roosevelt : « Où commencent les droits universels, après tout ? Ils commencent près de chez soi ». Ces mots lui parlent particulièrement, parce que la démocratie aussi commence près de chez soi : dans notre ville, dans nos quartiers, dans nos échanges, et dans la salle du Conseil communal

- Pour faire suite à la formation du mercredi 2 septembre dernier, ainsi qu'aux documents transmis par le Greffe municipal, elle rappelle l'importance des échanges lors des préparations du Conseil. Ces moments sont essentiels pour bénéficier de l'expérience des membres plus anciens, échanger avec eux sur les sujets en cours et ceux déjà traités. Cela permet de mieux comprendre certains dossiers, de partager les connaissances et d'être plus efficaces. Pour toutes questions ou informations complémentaires, il est possible de contacter la secrétaire ou la présidence du Conseil communal par le biais des adresses presidence@cc-ltdp.ch ou secretariat@cc-ltdp.ch
- Un membre du Conseil communal s'inquiétait de la présence, au sein d'une commission ad hoc, de personnes ayant des liens familiaux ou conjugaux, ou vivant sous le même toit. Vérification faite, la loi ne prévoit pas d'incompatibilité générale du seul fait de tels liens. Il appartient aux personnes concernées, ainsi qu'aux groupes politiques, d'apprécier chaque situation et de veiller aux règles de récusation. Une récusation peut être nécessaire lorsqu'un membre a un intérêt personnel ou matériel dans l'affaire traitée. Cela peut notamment concerner le conjoint ou un proche vivant sous le même toit lorsqu'il est directement touché par l'objet soumis au Conseil ou à la commission
- Concernant l'article 49 du règlement du Conseil communal, la vérification des anciennes versions a mis en lumière un problème de mise en page : l'article 48 ne devrait comporter qu'un seul alinéa. Les deux alinéas qui suivent correspondent en réalité à l'article 49, dont la numérotation et le titre ont disparu dans la version actuelle
- La sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 3 octobre 2026. Les personnes qui ne l'ont pas encore fait sont priées de transmettre leur inscription au Greffe au plus tard le jeudi 10 septembre
- Nous avons reçu la démission de M. Salvatore Noto (PLR) du Conseil communal. Mme la Présidente le remercie sincèrement pour son investissement au service de la collectivité. Nos vœux de pleine santé l'accompagnent
- Le préavis relatif au budget 2027 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS) sera déposé prochainement. Une présentation intercommunale est prévue le jeudi 1^{er} octobre à Corseaux. Les informations suivront

5. Assermentation des nouveaux membres du Conseil communal

Mme la Présidente précise que Mme Mathilde Cabrit (LV), Mme Gabrielle Heller (LV) et M. Vitalis Hirschmann (LV) ont été assermentés devant le Bureau le 2 juillet 2026. Suivant la procédure réglementaire, elle assermente

- M. Michel Bloch (PSDG)
- M. José Luis Carrasco (LV)
- M. Damien Chervet (LTDPL)
- M. Anton Ciurlia (PLR)
- Mme Anouk Dandrieu (LV)
- M. Alexis Dartois (LV)
- M. Pierre Fontana (LV)
- Mme Manon Roethlisberger (LCVLI)
- M. Dominique Vaucoret (PSDG)
- M. Lucas Bonfils (PLR), en remplacement de M. Salvatore Noto (PLR), démissionnaire

6. Élections – Nominations

Néant.

7. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

M. Olivier Mani intervient en sa qualité de président du groupe de La Tour-de-Peilz au SIGE, dont le Conseil intercommunal s'est réuni le jeudi 27 août dernier. Cette première séance de la législature a vu la nomination des membres des commissions permanentes, le dépôt de deux préavis qui concernent la gestion financière pour la prochaine législature et l'adoption d'un préavis sur des modifications du règlement du Conseil intercommunal, parmi lesquelles l'introduction de la possibilité de créer des commissions thématiques, en vue notamment d'accompagner le projet de la future STEP régionale, qui va occuper le SIGE en priorité durant la prochaine législature. L'ampleur du projet, notamment le nombre de communes impliquées et le dimensionnement pour le traitement des eaux usées d'environ 190'000 équivalents habitants, est impressionnante. Les bureaux d'études pour la dépollution, les fondations, la STEP et ses installations ont été mandatés. Le projet entre ainsi dans sa phase opérationnelle. Il peut être suivi sur le site internet du SIGE, où se trouveront également les informations de base sur la gouvernance de cet organe.

8. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

8.1. Postulat de Mme Gabrielle Heller (LV) et consorts – Trop chaud

Le texte, distribué avec les documents de la séance, est le suivant :

« Nous déposons ce texte à la première séance du conseil communal, car le sujet au moment de sa rédaction est brûlant, au propre comme au figuré. Nous aimerions battre le fer tant qu'il est chaud, car la mauvaise saison aura vite réussi de nous faire considérer la problématique avec une certaine amnésie, car l'être humain est capable de rapidement oublier ce qui est désagréable et c'est tant mieux, cela favorise la résilience. Mais pour le sujet de ce postulat, la politique de l'autruche n'est pas pertinente, elle serait même contre-productive.

Pour commencer, des évidences :

- La température moyenne a augmenté d'environ 2,7 degrés depuis l'ère préindustrielle (dernier rapport du GIEC)
- Les canicules deviendront la norme, elles seront et sont déjà plus précoces et pourront atteindre des pics de 45 degrés d'ici 2050 (dernier rapport GIEC également)
- Les enfants sont des êtres très compétents dans beaucoup de domaines, mais en ce qui concerne leur système de régulation de température, ils sont immatures. Pour de jeunes enfants, des températures autour de 25 degrés peuvent déjà être difficiles à gérer. Les enfants sont dès lors considérés comme personnes à risque
- Nos cours d'école sont très peu ombragées, sans parler de l'UAPE de la place des Terreaux, où actuellement il n'y a que de l'herbe jaunie

Il nous appartient d'assurer la sécurité et la santé de nos enfants et, par là même, de préserver leur capacité d'apprendre. Quiconque d'entre nous a travaillé pendant la canicule de juin peut témoigner de nos pertes cognitives et de motivation avec des températures dépassant 30 degrés. D'ailleurs, durant ma scolarité, on considérait la température de 30 degrés comme la limite pour des congés chaleur. Cela ne s'est produit qu'à deux reprises pendant ma scolarité obligatoire.

Le 6 mai 2026, le Grand Conseil a voté un crédit de 13 millions pour l'assainissement énergétique des bâtiments publics et un volet de cette enveloppe est réservé aux bâtiments scolaires, y compris la végétalisation des cours d'école pour la protection solaire.

Nos questions pour la Municipalité sont les suivantes :

- Est-ce que la Municipalité a déjà prévu des mesures dans le sens que demande ce postulat et si oui lesquelles ?
- Végétaliser c'est bien, mais pour faire pousser un arbre qui fera efficacement de l'ombre il faudra plusieurs générations d'écoliers. La Municipalité peut-elle étudier des protections temporaires afin que les enfants puissent se mettre à l'ombre pendant les moments critiques ?

Nous demandons un renvoi en commission. »

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, composée des membres suivants :

<u>Présidence</u> :	PLR	Aurélien Deschaseaux
<u>Membres</u> :	PLR	Anton Ciurlia
	PSDG	Manon Membrez - Alexandre Davel
	LV	Gabrielle Heller
	LCVLI	Manon Roethlisberger
	UDC	Luciana Ravenel

- 8.2 Mme R. B. Schwab annonce qu'elle déposera, lors d'une prochaine séance, un postulat intitulé « Quelle politique communale pour nos seniors ? »

9. Préavis

- 9.1. Préavis municipal N° 14/2026 – Arrêté d'imposition pour les années 2027 et 2028

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à la commission des finances.

- 9.2. Préavis municipal N° 15/2026 – Demande de crédit de Fr. 370'000.- pour le renouvellement partiel de la chaussée, la création d'un trottoir traversant, la mise en place de divers aménagements de modération du trafic et le remplacement de l'éclairage public et du réseau de défense incendie à l'av. Edouard-Müller

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PSDG	Alexandre Davel
<u>Membres</u> :	PLR	Denis Champier - Nicolas Savary
	PSDG	Nancy Groux
	LV	Dimitri Dorogi
	LCVLI	Daniel Signer
	UDC	Luciana Ravenel

10. Rapports

- 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2026 – Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

Rapport : Mme Véronique Ansermet

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une très large majorité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 11/2026,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2026 – Projet de création d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac, tronçon ouest entre les Bains de la Becque et le chemin dit du Portail-Blanc (DP 1045) – Adoption des plans et levée des oppositions, selon la procédure dictée par la Loi sur les routes

Rapport : M. Jean-Yves Schmidhauser

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Elise Kaiser, municipale, rebondit sur le vœu de la commission, qui souhaite que la Municipalité s'adjoigne les compétences de spécialistes pour étudier en amont la capacité de résistance de l'ouvrage aux forces de la nature. Elle précise que cela a déjà été le cas pour le projet présenté et ce sera de nouveau le cas pour le projet d'exécution.

M. Roger Urech indique que la lecture de ce rapport, bien que rédigé par un membre expérimenté et pointilleux sur les détails, l'a grandement surpris. Aussi loin qu'il se souvienne, l'introduction a toujours mentionné la composition de la commission de façon complète et détaillée, avec les membres présents, excusés et absents. Au cas où un membre se faisait remplacer, le rapport spécifiait que X remplaçait Y, ce qui rendait attentif au fait que cette personne n'avait pas été nommée en plénum et invitait à vérifier si elle n'aurait pas dû se récuser. La question s'est d'ailleurs posée, lors de la dernière séance, à cause de l'homonymie entre le président d'une commission et le lieu-dit traité par le préavis. Durant la législature 2021-2026, les commissions étaient composées de 7 membres ; depuis la dissolution de l'UDC, elles se composaient de 6 membres. Le rapport n'indique que 5 membres. Il faut donc reprendre le procès-verbal et la liste des commissaires pour trouver que c'est un membre des Vert.e.s qui ne s'est pas présenté. Pour le fond du rapport, il ne peut que féliciter son auteur, car il est explicite et complet, au point de nous apprendre que la Municipalité a ouvert deux crédits d'étude, pour un montant total de Fr. 19'000.-, en 2007 et 2008, soit plus de deux ans avant le lancement de l'initiative. Cela peut soulever quelques interrogations. Pour la forme, dans la même liste de crédits, c'est bien de mentionner que le Conseil a accepté les deux préavis, mais il aurait été plus utile de préciser que le préavis N° 01/2021 (Fr. 120'000.-) est utilisé pour la levée des oppositions et que le préavis N° 28/2016 (Fr. 217'000.-) doit servir à l'étude pour la réalisation du chemin. Il souhaite donc ardemment qu'à l'occasion de cette nouvelle législature, les rapporteurs soumettent à nouveau au Conseil des rapports avec toutes les informations utiles et nécessaires.

M. Jean-Yves Schmidhauser rappelle que le débat sur les rives du lac a commencé bien avant l'initiative et que les informations relatives aux préavis votés et crédits octroyés proviennent de la Municipalité, non de lui-même. Mais effectivement, les premiers crédits ont été votés en 2007 et 2008, soit avant l'initiative.

M. Damien Chervet remarque que plusieurs membres de La Tour-de-Peilz Libre sont restés perplexes à la lecture du rapport de la commission. Ils se disent fermement convaincus qu'il faut faire valoir les droits et la volonté du peuple, qui a voté en faveur des rives du lac il y a plus de 10 ans. Cependant, le rapport laisse supposer une certaine hésitation. Trois formulations faisant état de « certains commissaires » leur

laissent un avis incertain. En présence d'un rapport clair et plus concret, ils seraient plus enclins à soutenir ce préavis. Ils se disent également étonnés de ne pas voir de rapport de minorité vu le manque de consensus au sein de la commission. Au vu de la complexité de ce dossier et du vote de la population, il semble légitime que les opposants au projet détaillent leur argumentaire et s'engagent ouvertement.

M. Jean-Yves Schmidhauser rappelle que la commission s'est prononcée à la majorité avec deux abstentions, et non deux avis contraires.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (dix abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 13/2026,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le projet, au sens de la Loi sur les routes (LRou), de création d'un cheminement riverain entre les Bains de la Becque et le chemin dit du Portail-Blanc (DP 1045) ;
2. d'approuver, en faisant siennes, les propositions de réponse élaborées par la Municipalité aux oppositions formulées à l'encontre du projet de création d'un cheminement riverain entre les Bains de la Becque et le chemin dit du Portail-Blanc (DP 1045), procédure selon la Loi sur les routes ;
3. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour faire suivre le dossier, plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances, dans le cadre de tout litige ou recours consécutifs à l'adoption du projet de création d'un cheminement riverain entre les Bains de la Becque et le chemin dit du Portail-Blanc.

11. Communications municipales

- 11.1. Communication municipale N° 11/2026 – Plage de la Maladaire - Projet « Lac'cessible » de la Jeune chambre internationale (JCI) de la Riviera
- 11.2. Communication municipale N° 12/2026 – Nouvelle composition du Conseil communal
- 11.3. Communication municipale N° 13/2026 – Réponses à diverses questions posées lors de la séance du 24 juin 2026
- 11.4. Communication municipale N° 14/2026 – Préavis N° 4/2024 – Demande d'un crédit de Fr. 215'000.- pour le réaménagement du boulevard d'Arcangier – Décompte final
- 11.5. Communication municipale N° 15/2026 – Préavis N° 20/2025 – Demande d'un crédit de Fr. 62'000.- pour la réalisation d'une microforêt au cimetière de Vassin – Décompte final
- 11.6. Communication municipale N° 16/2026 – Préavis N° 13/2021 – Extension de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau collège Courbet – Décompte final
- 11.7. Communication municipale N° 17/2026 – Préavis N° 11/2019 – Construction du nouveau collège Courbet - Décompte final
- 11.8. Communication municipale N° 18/2026 – Droit de préemption – Acquisition de la parcelle N° 38 et de l'immeuble sis av. Edouard Müller 21
- 11.9. Communication municipale N° 19/2026 – État de Vaud – Mauvaise application du bouclier fiscal
- 11.10. Communication municipale N° 20/2026 – Centre de Vassin : un nouveau partenariat avec la Fondation Polyval

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme la Syndique annonce le décès, le mardi 8 septembre en fin d'après-midi, d'un jeune apprenti agent d'exploitation au sein du service des Espaces publics, à la suite d'un accident de scooter. L'assemblée se lève pour observer une minute de silence en sa mémoire.

Dès le 1^{er} octobre prochain, La Tour-de-Peilz rejoindra iRiviera, une application qui permettra à l'administration communale de renforcer sa capacité à communiquer rapidement avec la population en diffusant des actualités, des événements, des informations pratiques, mais également des alertes, que ce soit sur smartphone, tablette ou directement en ligne. Les notifications seront utilisées de manière ciblée et réservée aux informations les plus importantes. iRiviera complétera les canaux de communication existants de la Ville, notamment son site internet, ses pages sur les réseaux sociaux, le p'tit journal boéland et les tout-ménage. La Tour-de-Peilz rejoint ainsi les communes de Jongny et de Corsier-sur-Vevey, qui utilisent déjà cette application. iRiviera est un outil complémentaire de communication à disposition de la population.

M. Alessio Grutta, municipal, invite toutes et tous à participer à la conférence publique « Habitat durable & Clim'axion », le 17 septembre 2026 à la salle des Remparts. Des informations y relatives se trouvent sur les sièges.

12. Questions, propositions individuelles et divers

M. Damien Chervet annonce le dépôt d'un postulat lors de la prochaine séance, intitulé : « Avenue de la Gare - Commerces en détresse ».

M. Denis Champier annonce le retour de la SIC. Un apéritif est organisé le jeudi 10 septembre et une assemblée générale suivra. Des informations sont disponibles sur la table à l'entrée de la Maison Hugonin.

Mme Rosa Beatriz Schwab prie la Municipalité d'envisager l'organisation d'une visite des différents services de la commune, avec les chefs de service respectifs, en particulier pour les nouveaux membres du Conseil communal et celles et ceux qui sont intéressés.

Mme Vanessa Costanzo annonce la manifestation Move your breast, les 3 et 4 octobre 2026 à la Salle des Remparts, en faveur de la lutte contre le cancer du sein. Des informations se trouvent sur la table à l'entrée de la Maison Hugonin.

Mme Véronique Ansermet intervient au sujet de la conférence « Habitat durable & Clim'axion ». Le Conseil a validé cette plateforme l'année dernière ; il aurait été opportun que le Conseil soit informé de cette manifestation un poil plus tôt que deux semaines, mais mieux vaut tard que jamais. Ce qui l'inquiète davantage, c'est le suivi du plan climat lui-même, qui fixe des objectifs, des cibles très ambitieuses. Clim'axion regroupe des actions individuelles. On connaît la limite des actions individuelles. Elle espère vivement obtenir un rapport et un suivi très précis sur l'avancement du plan climat.

Mme Bernadette Menétrey annonce le titre d'une interpellation qu'elle déposera lors de la séance du 28 octobre, intitulée « Sécheresse : quelle stratégie pour l'arrosage des espaces verts publics ? ».

Mme Janina Rioux revient sur la communication municipale N° 11/2026 et l'installation à la Maladaire d'un dispositif SEATRAC-Mover, déjà utilisé avec succès à Lausanne depuis 2025. Elle se dit ravie de cette solution prévue pour l'été prochain et espère que l'étude y sera favorable. Elle remarque toutefois que le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 19/2025 en réponse au postulat de Mme Sophie Blank Barbezat (PLR) « Un accès à la baignade au lac pour tous » concluait en septembre 2025 qu'un tel accès n'était pas envisageable à La Tour-de-Peilz et que le préavis N° 33/2025, relatif à la revitalisation de la Maladaire, déposé un mois plus tard, n'en faisait pas mention

non plus. La Municipalité peut-elle nous dire pourquoi cette solution n'a pas été considérée lors de l'un ou l'autre de ces deux préavis ?

Mme Elise Kaiser, municipale, répond qu'effectivement, au moment où la Municipalité a déposé le préavis pour la renaturation de la plage de la Maladaire, on n'avait pas envisagé que ce site puisse être accessible aux personnes à mobilité réduite. Or, une fois les travaux réalisés, on s'est rendu compte que c'était possible. La Municipalité se réjouit donc de voir ce projet se développer.

M. Denis Champier remarque qu'il a récemment failli se faire percuter devant l'église par un jeune qui circulait à grande vitesse en trottinette. La Municipalité a-t-elle entrepris quelque chose contre les trottinettes électriques afin d'éviter les accidents ?

Mme Elise Kaiser, municipale, répond que la Municipalité étudie actuellement, avec Vevey et Montreux, un projet de sensibilisation sur ce sujet. Des mesures plus globales sont également à l'étude et la Municipalité ne manquera pas de revenir devant le Conseil.

M. Jean-Yves Schmidhauser revient sur la mauvaise application du bouclier fiscal et ses conséquences. On parle de sommes très importantes (Fr. 900'000.- pour La Tour-de-Peilz). La Commune a été lésée par le non-paiement d'impôts par les plus nantis, ceci avec la bénédiction de l'administration cantonale. Celles et ceux qui paient des impôts ont donc dû payer davantage pour compenser les manques. Nous sommes donc toutes et tous victimes de cette mauvaise application. La Municipalité envisage-t-elle, cas échéant avec quelles communes, des actions en responsabilité contre les personnes qui ont permis cette mauvaise application et qui ont valu à notre Commune un dommage relativement important ?

Mme la Syndique précise que l'UCV a lancé un avis de droit à ce sujet. En attendant les résultats, la Conférence des syndicats a écrit une lettre par rapport au mécontentement et pour indiquer que les Communes se réservaient le droit, le cas échéant, de réagir. La Municipalité ne lâche pas l'affaire non plus.

M. José Luis Carrasco a remarqué que depuis quelques semaines, des jeunes se déplacent avec une sorte d'engin qui ressemble à une moto-trottinette, mais qui roule à 40-50 km/h, sans casque, à plusieurs, le long de la Grand-Rue, sans faire attention aux enfants, aux piétons. Le risque d'accident est élevé. Le moment est venu d'installer peut-être des caméras ou de renforcer la présence policière pour faire de la prévention et éviter un accident. De plus en plus, ces jeunes prennent possession du territoire sans que l'on ne puisse rien faire.

Mme Line Pillet ajoute qu'elle a observé à plusieurs reprises des jeunes en trottinette électrique qui circulent à contresens dans le centre de La Tour-de-Peilz. C'est un vrai problème. Il faut protéger la vie de ces jeunes et des personnes qu'ils risquent de percuter de front vu la vitesse à laquelle ils se déplacent.

Mme Anouk Dandrieu rappelle qu'à partir de 12 ans à La Tour-de-Peilz, les enfants se retrouvent sans UAPE, sans solution de garde. Donc, ils traînent. Elle pose la question de ce qui pourrait être fait en termes de maison de quartier ou de maison pour les jeunes parce que c'est quelque chose qui manque à La Tour-de-Peilz. On peut critiquer nos jeunes, mais que fait-on pour eux ?

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente
Viviane Huber

La Secrétaire
Carole Dind